

### 7 DÉCEMBRE 2016 – ÉLECTIONS AU COMITÉ DU PERSONNEL - COUR DE JUSTICE

# Sous la bannière de l'Union Syndicale Fédérale EPSU CJ prend un nouvel essor

#### Cher-e-s collègues,

Vous êtes appelés à élire un comité du personnel pour un mandat de trois ans (2016 - 2019). Parce que votre choix, lié à la défense de vos droits, n'est pas une loterie, nous vous invitons à le porter sur l'équipe présentée par un syndicat fondé sur la force du dialogue.

**EPSU CJ**, ayant remis le comité du personnel sur les rails, occupe depuis 2008 la majorité des sièges de cet organe.

En tirant les enseignements de cette expérience, **EPSU CJ** veut assurer la sauvegarde des acquis et, avec l'appui explicite du personnel, continuer d'être une force de proposition et de négociation. Un engagement qui va de pair avec la collégialité, la transparence, la communication continue avec le personnel et sa mobilisation, quand il le faut.

#### Voici quelques éléments clés de notre programme :

- Carrière des fonctionnaires: Le mécanisme du <u>pro rata temporis</u> pour les promotions, qui depuis 10 ans a fait ses preuves, est une invention d'EPSU CJ. La forte présence de nos élus au sein de la représentation du personnel est utile pour garantir la pérennité d'un système qui est unique dans toutes les institutions.
  - L'accès aux grades AD 13 et AD 14 pour les fonctionnaires hors encadrement et aux grades AST 10 et AST 11 pour les assistants devra passer par la consultation du comité paritaire de promotion.
- Recrutement: Les concours internes doivent servir à recruter du personnel compétent à un niveau de classement comparable, être d'un niveau de difficulté comparable (hormis épreuves de présélection) et avec des conditions d'admission comparables à celles des concours EPSO.
- Agents contractuels: Nous revendiquons un revenu au moins équivalent au salaire social minimum applicable au Luxembourg.

- Conditions de travail : Nous exigeons le respect de la dignité au travail. Aucun collègue ne doit être exposé à des risques psycho-sociaux. Nous apportons notre soutien aux collègues les plus exposés à ces risques.
- Nous défendons, bien sûr, l'égalité des chances entre hommes et femmes.
- Conciliation de la vie privée et de la vie professionnelle: Nous demandons l'extension du télétravail à d'autres catégories du personnel qu'à celles actuellement autorisées. Nous demandons également l'autorisation du télétravail occasionnel. Enfin, nous demandons un réaménagement de l'horaire flexible par l'assouplissement des plages fixes.
- Hygiène et sécurité au travail : Nous revendiquons l'application des normes luxembourgeoises, la mise en place des 'travailleurs désignés' institués par la législation luxembourgeoise, la réactivation du comité paritaire d'hygiène et de sécurité.
- Aménagement des bureaux : Le personnel devra être véritablement consulté avant toute modification. À défaut, le Comité du personnel organisera lui-même la consultation des collègues concernés.
- Restructuration des services: Nous nous opposerons à toute réorganisation artificielle et non fonctionnelle des services visant essentiellement à créer ou à revaloriser des postes pour des « petits » et « grands » chefs.
- Transferts des droits à pension: Nous défendons les intérêts des collègues tombés dans le piège de transferts désastreux. Nous exigeons le droit à une information complète et utile pour toute personne demandant un transfert. EPSU CJ s'engage à combler ce manque d'information sur le minimum vital, cautionné par la jurisprudence du Tribunal de la fonction publique.
- Procédure de réclamation : Une audition devra systématiquement être menée dans le cadre de l'instruction d'une réclamation.
- L'accès à des soins de qualité sans discrimination : Ayant découvert la <u>base légale</u> qui servira à garantir une égalité de tarifs et la suppression des discriminations pour tous les affiliés (y compris les Membres des Institutions !), nous poursuivons les démarches pour éliminer les abus au Luxembourg, sur la base de la <u>directive 2011/24/UE</u>.
- Déplacements travail domicile : EPSU CJ défend toute mesure visant à encourager la mobilité douce et l'utilisation des <u>transports en commun</u>. Elle revendique une prise en charge plus importante et plus égalitaire des abonnements et y contribue elle-même.
- **L'extension du Tribunal**, <u>d'inspiration intergouvernementale</u>, ne sera pas sans conséquences pour le personnel. Selon le <u>règlement 2015/2422</u>, la 3<sup>e</sup> étape d'extension (septembre 2019) devra se faire à effectifs constants. Vous aurez besoin d'un comité du personnel compétent soutenu par un syndicat fort.

- Brexit : <u>Aucun collègue</u> ne devra faire les frais d'une série de décisions politiques désastreuses. Aucun collègue ne sera discriminé à cause de sa nationalité.
- Le dumping social ambiant: La situation de nos <u>professeurs de langues</u> nous concerne. EPSU CJ se bat contre le dumping social et défend la dignité de tout travailleur. La réinternalisation des professeurs au moyen d'un office existant (Ecole européenne d'administration) est possible. C'est une piste à explorer pour d'autres domaines d'activité également.

## L'indépendance face à l'employeur est celle qui compte!

**Votre vote** confère aux élus un **mandat** pour qu'ils puissent vous représenter, et cela à plusieurs niveaux.

- L'« indépendance » qui compte est avant tout l'indépendance face à votre employeur. Le comité du personnel, structure interne à l'institution, ne peut pleinement assurer cette indépendance que lorsqu'il s'appuie sur un syndicat à son tour indépendant de l'employeur.
- Gardez-vous d'accorder votre mandat à un appareil de pouvoir situé à l'extérieur de votre lieu de travail!

#### En votant l'équipe d'EPSU CJ, votre voix compte double :

- À la Cour de justice, le Cdp et le syndicat coordonneront leur action, dans le respect des compétences de chacun. EPSU CJ est le seul syndicat présent dans l'institution qui fonctionne de façon démocratique et transparente et qui peut donc vous rendre des comptes.
- Au niveau interinstitutionnel également, les champs d'activité de la représentation statutaire (Cdp) et de la représentation syndicale se complémentent et s'alimentent mutuellement.

**EPSU CJ** est le seul syndicat implanté à la Cour de justice affilié à la plus grande centrale syndicale de la fonction publique européenne, l'**Union Syndicale Fédérale (USF).** Cette <u>affiliation récente</u> (mai 2015) et exclusive offre à **EPSU CJ** un nouvel essor :

- D'une part, elle renforce notre poids face à notre employeur. Elle conforte notre capacité à nous engager dans différents domaines, y compris ceux que l'on aimerait soustraire à notre vigilance...
- D'autre part, elle permet, pour la première fois, au personnel de la Cour de justice d'être directement représenté au plus haut niveau du dialogue social interinstitutionnel, puisqu'EPSU-CJ est maintenant partie intégrante de la centrale syndicale la plus importante.